



Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes

## COMMUNE DE DENAIN

Décision de non opposition à une Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes  
Délivrée par le Maire au nom de la commune

Description de la demande	Caractéristiques du dossier
<p><b>Dossier déposé le</b> 09/11/2024</p> <p><b>Avis de dépôt affiché le</b> 12/11/2024</p> <p><b>Par</b> Monsieur Emmanuel PROTIN</p> <p><b>Demeurant</b> 16 Rue Lazare Bernard 59220 Denain</p> <p><b>Pour</b> Installation de 6 panneaux solaires photovoltaïque.</p> <p><b>Sur un terrain sis</b> 16 Rue Lazare Bernard, 59220 DENAIN</p>	<p><b>N° DP 059172 24 C0169</b></p> <p><b>Référence cadastrale :</b> BH1802</p> <p>* Éléments déclaratifs fournis au dossier</p>

Le maire de **DENAIN**,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 18/01/2021, modifié le 18/10/2021,

Vu l'avis de l'architecte des bâtiments de France en date du 05/12/2024, **ci-annexé**,

## DECIDE

**Article 1 :** Il n'est pas fait opposition à la demande susvisée.

**OBSERVATIONS :** Le présent avis n'entraîne dérogation ni aux prescriptions du règlement sanitaire départemental, ni à celles des règlements municipaux et de voirie en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation d'urbanisme est tenu de respecter toute législation ou réglementation annexe spécifique à la construction ou l'aménagement projeté.

Fait à DENAIN

Le 17 DEC. 2024

Le Maire,

Anne-Lise DUFOUR-TONINI

